

# **François Deluga et Marie-Hélène Des Esgaulx rejoints par 23 autres maires contre l'épandage de Suez**

Par voie de communiqué le maire du Teich et président du parc naturel marin, François Deluga réaffirme son opposition au projet d'épandage des résidus de méthanisation de l'entreprise Suez Organique. Il est accompagné dans sa démarche par 24 maires de Gironde également concernés dont Marie Hélène des Esgaulx, maire de Gujan-Mestras et présidente de la Cobas.

[Le communiqué:](#)

***Les maires des 25 communes concernées par l'épandage de l'usine Suez Organique demandent à l'Etat l'arrêt du projet.***

*Le samedi 11 mai dernier, une réunion était organisée à l'initiative de François Deluga, Maire du Teich et Président du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon, Marie-Hélène Des Esgaulx, Maire de Gujan-Mestras et Présidente de la Cobas et Laurent Barban, Maire de Léognan, en mairie de Léognan. L'objectif pour les maires présents était de faire un point sur la situation de chacun afin de convenir d'un plan d'action commun.*

*En préambule, les maires ont rappelé qu'il ne s'agissait pas, dans cette action, d'une position de principe contre la méthanisation et la pratique de l'épandage mais bien contre le projet de Suez Organique, sa méthode, le digestat et son contenu pour lequel il n'existe aucune analyse sérieuse et la localisation de chaque parcelle d'épandage.*

## **Les maires s'inquiètent du contenu du digestat et remettent en cause son innocuité**

Il est précisé dans le dossier relatif au site de méthanisation que les digestats dont il est question, sont produits à partir de matière organique composée de boues de station d'épuration d'industries agroalimentaires, de boues papetières, de boues de stations d'épurations urbaines, d'effluents de fosses septiques, de graisses de flottation d'industries agroalimentaires, de graisses de stations d'épuration urbaines et de boues viticoles (page 15 du dossier). Raison de plus, pour les maires de s'inquiéter du manque d'information biologique du produit proposé à l'épandage et de regretter que les analyses présentées dans le dossier (page 421) concernent les digestats produits sur un autre site de méthanisation situé à Faulquemont (57). Aucune analyse n'est présente dans le dossier pour le projet de l'usine de Saint-Selve. Les maires s'interrogent aussi sur les teneurs éventuelles en autres composés dans les effluents épandus (notamment les résidus médicamenteux, la bactériologie, les substances dangereuses prioritaires de la Directive Cadre sur l'Eau ...) qui pourraient présenter des incidences environnementales réelles sur les sols, les pins et les milieux aquatiques...

## **Un dossier considéré par les maires « irrecevable pour l'épandage »**

Lors de la réunion, les maires ont unanimement remis en cause le montage du dossier jugé « techniquement irrecevable », avec notamment l'absence d'analyses et d'engagements précis. Certains maires évoquant même un problème avec les accords des propriétaires versés au dossier.

Ils soulignent la dangerosité du choix des parcelles concernées par l'épandage. Ces dernières étant soit en zone Natura 2000, en zone Nitrate, en zone humide et inondable ou encore en zone rouge du PPRI, en amont d'un bassin sur le

*terrain versant du Bassin d'Arcachon ou sur des parcelles concernées par le ruissellement. Il est d'ailleurs indiqué dans le dossier environnemental « qu'en cas de déversement dans un ruisseau ou un fossé, il y a risque de pollution de l'eau ».*